

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2020

### **Présents :**

**Mmes :** C. CHARLOT – V. GAUTIER – C. HERMANT – V. JACINTO

**Mrs. :** M. BORREWATER – C. CALOONE – F. COQUEREL – Ph. COUCHE – E. DECLEIR – N. DELECLUSE – S. DIDRY – J.J. LESAFFRE

**Excusés :** Mmes V. DELERUE (procuration donnée à V. JACINTO) – C. DELHAIZE (procuration donnée à C. CALOONE) – Mr JC RUHANT (procuration donnée à C. HERMANT)

*Madame Michèle COURTI a été nommée secrétaire*

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire indique à l'ensemble du Conseil qu'un **point sera à enlever de l'ordre du jour** : la dernière délibération n° 2020-11-14.03 concernant les heures supplémentaires et complémentaires n'est plus nécessaire dans la mesure où les services de la trésorerie nous ont confirmé que la délibération prise en Mars 2020 est suffisante.

### **I - LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020**

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 15 septembre 2020. Le compte-rendu est approuvé et signé par les membres présents.

### **II - DELIBERATION CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DE L'ASSURANCE SUITE A UN SINISTRE – N° 2020-11-14.01**

*Dans le cadre du sinistre du 15 août 2020 (dégradation d'un candélabre rue des Hallots), Monsieur le Maire rappelle qu'un devis a été établi le 24 août 2020 par la société en charge de la maintenance de l'éclairage public faisant apparaître un montant de 1409,88 euros TTC.*

*L'assurance nous propose un premier remboursement de 898,40 € (huit cent quatre-vingt-dix-huit euros et quarante centimes). Un second versement interviendra lorsque les travaux auront été effectués et devrait couvrir l'intégralité de la dépense.*

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention de donner un avis favorable à la proposition d'un premier remboursement de l'assurance pour un montant de 898,40 € et donne son accord pour l'encaissement du second remboursement.*

*La somme sera imputée au compte 7788 « Produits exceptionnels divers »*

Pour répondre à Philippe COUCHE, Monsieur le Maire précise que c'est la Commune et non la FEAL qui va régler la facture.

### **III - DELIBERATION CONCERNANT L'AUTORISATION DE RECRUTEMENT EN SERVICE CIVIQUE – N° 2020-11-14.02**

*Madame Catherine CHARLOT, 1<sup>ère</sup> adjointe, expose les besoins de la commune et les missions qui pourraient être proposées à des jeunes en ce qui concerne l'accompagnement et l'encadrement des enfants qui fréquentent les services proposés dans la commune et elle présente les modalités de recrutement d'un jeune en service civique*

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place ce dispositif.*

*Vu la Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,*

*Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,*

Le Conseil Municipal de la Commune de Le Maisnil décide par 15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention :

- de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité.
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.
- d'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature et/ou d'une indemnité complémentaire pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

Pour répondre aux questions des conseillers, Catherine CHARLOT précise que la durée du contrat est de 6 mois minimum et 12 mois maximum. Un tuteur doit être désigné. Le volontaire est indemnisé 580 € par mois dont les 3/4 sont pris en charge par l'Etat. Si le candidat ne convient pas, la Commune n'est pas obligée d'engager le jeune qui postule.

---

Avant d'aborder les questions diverses, Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil de se recueillir et d'observer une **minute de silence** en mémoire de Samuel PATY, assassiné le 21 octobre dernier.

---

## IV – POINT SUR LES COMMISSIONS COMMUNALES

### a) Commission Jeunesse / Ecole

#### Ecole

##### Fête de Noël

Catherine CHARLOT précise que les fêtes de Saint Nicolas et de Noël sont annulées en raison du contexte sanitaire. Le spectacle prévu à l'école par la Ligue Impro de Marcq-en-Barœul est lui aussi annulé en raison du plan Vigipirate renforcé.

Catherine CHARLOT et l'APE vont distribuer une coquille et une friandise à chaque élève le vendredi 11 décembre prochain.

##### Cantine

M. Vion(Dupont Restauration) a proposé de nous rencontrer le mercredi 21 octobre pour exposer les problèmes rencontrés depuis le début de l'année scolaire : livraisons à des heures indues, oubli d'aliments, manque de variétés, peu de réactivité de la part du responsable de secteur.

Une commission menus est prévue le vendredi 20 novembre avec Dupont Restauration, et un nouveau point pourra être fait.

Catherine CHARLOT et Monsieur le Maire sont très présents à la cantine et vigilants à la qualité de la prestation fournie par Dupont Restauration.

##### Conseil d'école

Prévu le vendredi 6 novembre, il s'est tenu en visio.

Le protocole sanitaire est bien suivi à l'école.

Les séances piscine qui devaient se dérouler en Novembre et Décembre ont été annulées. Les participants au conseil d'école souhaitaient trouver une solution pour les maintenir mais n'y sont pas parvenus en raison du protocole sanitaire trop lourd à mettre en place.

##### Nettoyage

Catherine CHARLOT indique les modifications intervenues dans le planning de nettoyage à l'école pour tenir compte des obligations sanitaires.

### Matériel pédagogique

Les sorties et voyages étant annulés cette année, Catherine CHARLOT relaie la demande des enseignants qui souhaitent compléter le matériel pédagogique avec des véhicules pour enfants (tricycles, draisienne, trottinettes), le « savoir pédaler » étant inscrit dans le programme scolaire. S'agissant d'une dépense d'investissement, l'ensemble du Conseil décide d'attendre le vote du budget 2021 pour pouvoir inscrire la dépense.

### Centre aéré

L'accueil des vacances de Noël est annulé suite à une directive préfectorale.

## **b) Commission Animation / Culture**

### Médiathèque

Catherine HERMANT signale qu'un « click & collect » a été mis en place à la médiathèque et qu'il est bien utilisé. Emilie GENEAU en assure le suivi avec quelques bénévoles.

### Spectacles programmés

Tous les spectacles des belles sorties sont annulés. Un spectacle Aéronef est prévu à Le Maisnil le 26 mars. La date est maintenue pour l'instant même si une annulation est possible.

Concernant les fêtes du village en Juillet, Catherine HERMANT va fixer une réunion fin Janvier début Février pour envisager ce qui est possible. D'ores et déjà, elle indique que la braderie ne pourra pas avoir lieu en raison du plan Vigipirate ; le créneau du samedi après-midi sera à combler.

### Affaires familiales

Lors de la réunion du SIVU qui s'est tenue à Haubourdin le 3 novembre dernier, Catherine HERMANT a été élue membre de l'assemblée générale et membre du Conseil d'Administration de la Mission Locale des Weppes.

Le conseil municipal soulève la question du SDF qui vit dans le Parc de la Commune depuis une semaine. Madame Catherine HERMANT est en relation permanente avec le SDF et les services sociaux pour trouver une solution qui soit acceptée par le SDF.

## **c) Commission Finances**

### Subvention départementale

Monsieur le Maire indique que le Département a voté l'attribution de la subvention de 300 000 € pour les travaux de la ferme. Nous sommes toujours en attente de la notification de cette subvention apportée dans le cadre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs.

## **d) Commission Urbanisme**

### Zone AUCM

Jean-Jacques LESAFFRE relate la rencontre organisée en Mairie le 12 novembre avec le propriétaire du terrain.

La commune attend les éléments financiers et notamment le prix négocié avec le cultivateur pour estimer la faisabilité ou non du projet.

## **e) Commission Travaux / Sécurité**

## **Travaux**

### FEAL

Philippe COUCHE a participé le 9 octobre à une rencontre FEAL, compétente sur la Commune en matière d'éclairage public. La FEAL est financée par le biais des taxes foncières notamment. La participation de la Commune est fiscalisée.

Il indique qu'un nouvel outil « SAGA » est mis en place pour signaler les pannes et dysfonctionnements de l'éclairage public.

### Travaux de la Ferme des Saules

Eddy DECLEIR fait part de l'avancée du dossier avec la réalisation d'un complément d'analyse de sol, début Novembre. La remise ACT (Assistance pour la Passation des Contrats de Travaux) pour les lots 1A et 1B devrait avoir lieu fin novembre. Le chiffrage exact et l'attribution des lots seront communiqués. Les travaux doivent impérativement démarrer en Décembre.

### Tubage cheminée

Un devis a été obtenu auprès de l'entreprise « Lys Cheminées Services » pour le tubage du conduit de cheminée de la Mairie pour 1890,00 € HT et Eddy DECLEIR obtient l'accord du Conseil pour réaliser les travaux.

## **Sécurité**

### Participation citoyenne

À la demande de la gendarmerie, les personnes inscrites ont été invitées à confirmer leur participation au groupe. Eddy DECLEIR précise que les participants doivent signaler sans intervenir.

26 réponses positives ont été enregistrées et un groupe WhatsApp est constitué pour une utilisation optimale du système. Un courriel sera transmis à chaque participant pour rappeler les « bonnes règles d'utilisation ».

### Radars

Monsieur le Maire donne quelques chiffres relevés avec notamment la baisse du nombre de véhicules depuis le confinement (20 000 au lieu de 31 000 véhicules / semaine). La vitesse moyenne enregistrée n'est pas excessive même si quelques débordements existent.

Monsieur le Maire rappelle que le radar peut être déplacé, des fixations ayant été mises dans plusieurs rues de la Commune.

### **f) Commission Communication**

Catherine CHARLOT rappelle sa demande de photos pour le trombinoscope. Elles sont à transmettre rapidement.

La relecture du bulletin est fixée au 26 novembre à 20h00 et sa distribution les 10 et 11 décembre.

### **g) MEL**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors des Conseils Métropolitains des questions peuvent être abordées à leur demande.

### Trame verte et bleue

Une réunion s'est tenue à Fromelles le 9 novembre. Valérie JACINTO qui travaille sur la zone de loisirs n'a pas pu y assister en raison du nombre réduit de participants.

Monsieur le Maire précise que d'ores et déjà, la commission peut travailler sur le dossier mais la zone de loisirs ne « verra pas le jour » avant 3 ou 4 ans.

#### Délégation territoriale

Une réunion s'est tenue le mardi 10 novembre pour établir un diagnostic de l'expérimentation. Les Communes de Le Maisnil et Radinghem ont fait savoir qu'elles souhaitaient être rattachées aux Weppes et non pas à l'Armentierois dans le cas de développement de ces délégations territoriales sur toute la MEL.

### **VIII Questions diverses**

#### Dossier de catastrophe naturelle

Les services de la Préfecture nous ont informés le 26 octobre dernier que la Commune de Le Maisnil n'est pas reconnue en état de catastrophe naturelle au titre de mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 01/01/2019 au 30/09/2019.

La commune dispose d'un délai de deux mois pour intenter un recours et Monsieur le Maire va se rapprocher du SYMSAGEL pour cette éventualité.

Cette question a été abordée lors de la rencontre du vendredi 13 novembre avec notre députée, Madame MORLIGHEM avec Monsieur le Maire et les adjoints.

#### Manifestations communales

La cérémonie du 11 novembre s'est déroulée uniquement en présence de Monsieur le Maire et des 4 adjoints. Mme la Députée avait demandé de déposer de sa part au monument aux morts, la gerbe qu'elle avait fait parvenir en Mairie.

La fête de Noël pour le personnel de la commune est prévue le vendredi 11 décembre à 12h00. La date pourra être déplacée en fonction du contexte sanitaire.

#### Assainissement

Pour répondre aux interrogations des propriétaires concernés, il est décidé de mettre une brève sur le site de la commune pour préciser les conditions du raccordement au réseau collectif.

#### Agenda

Le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 17 décembre à 19 h 00. Une pause sandwichs sera prévue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à midi